

Cannabis thérapeutique
Une évaluation en France : enfin !

Plusieurs déclarations d'Agnès Buzyn, ministre de la santé, avaient ouvert la voie à une éventuelle autorisation du cannabis thérapeutique s'il était établi que "la cigarette de cannabis" à usage médical apportait "un plus" tout particulièrement dans le traitement de la douleur, par rapport aux médicaments à base de cannabis déjà autorisés en France.

L'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) vient de créer un Comité Scientifique Spécialisé Temporaire (CSST) dénommé "Évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France". Ce CSST, créé pour un an, aura pour missions d'évaluer la pertinence de développer en France l'utilisation thérapeutique du cannabis pour certaines indications et de proposer, le cas échéant, les modalités de sa mise à disposition.

Dans un contexte où les conflits de représentation sont particulièrement vifs, le cannabis étant perçu par certains comme une panacée quasi-universelle et par d'autres comme un véritable fléau, il était urgent, à l'image de ce qui s'est déjà produit au plan international, d'ouvrir une réflexion scientifique évaluant l'intérêt et les risques de son utilisation à des fins thérapeutiques et des conditions de mise à disposition.

La Fédération Addiction demandait l'ouverture d'un tel travail, très attendu par de nombreux patients et professionnels de santé, nous saluons donc cette avancée et sommes disponibles pour y contribuer activement.

CONTACT PRESSE

Fédération Addiction

Olivier HUREL
o.hurel@federationaddiction.fr
06.79.12.49.84